



## Règlement du concours

- Le concours s'inscrit dans le cadre du printemps des poètes dont le thème cette année est « En rires »
- Le concours est **ouvert à tous**, du 15 janvier 2009 au 15 mars 2009
- Quatre catégories sont ouvertes pour concourir :
  - Catégorie 1 : Enfants de 12 ans au plus
  - Catégorie 2 : Adolescents de 12 à 18 ans
  - Catégorie 3 : Adultes « premier texte »
  - Catégorie 4 : Adultes ayant écrit un recueil non publié
  - Catégorie C : « poèmes collectifs » pour les établissements scolaires

Pour les catégories 1, 2 et 3, Chaque candidat devra adresser un poème inédit sur le thème retenu par le Printemps des poètes 2009. Le poème ne devra pas dépasser 24 vers ou lignes. Le poème sera anonyme mais identifié par un pseudonyme.

Pour la catégorie 4, l'intégralité du recueil : maximum 30 pages format A5 sera à adresser à l'association ; il pourra s'inscrire dans le cadre du thème 2009 ou pas. Il sera identifié par un pseudonyme.

- Les textes doivent être adressés par courrier électronique à l'adresse suivante : [cosifran@wandoofr](mailto:cosifran@wandoofr)
- Ou par courrier dactylographié à l'adresse de l'association (La Baie en Poésie- Mairie- 50530 SAINT JEAN LE THOMAS)

**Toutes les contributions devront être accompagnées d'une fiche de renseignements précisant : nom, prénom, adresse, date de naissance, catégorie dans laquelle le candidat souhaite concourir, le pseudonyme utilisé, le n° de téléphone et l'adresse électronique ou le candidat est joignable.**

- Les droits de participation se déclinent de la manière suivante :
  - Pas de participation aux frais pour les individuels de moins de 18 ans (catégorie 1 et 2) ;

## La baie en poésie – concours 2009

- Les établissements scolaires participant au concours sous forme de poèmes collectifs ou individuels sont invités à souscrire une adhésion à l'association pour un montant de 10€ ;
- Les participants de la catégorie 3 doivent acquitter un droit de participation au concours fixé à 5€ pour 2 poèmes proposés maximum et 1€ par texte supplémentaire. Ils peuvent également demander à souscrire une adhésion à l'association pour un montant de 5€
- Les participants de la catégorie 4 doivent acquitter un droit de participation au concours fixé à 15€, incluant l'adhésion à l'association.

**Tout texte reçu des participants aux catégories contribuant aux frais de participation ne sera validé qu'après réception d'un chèque du montant indiqué à l'ordre de « la Baie en Poésie » Mairie 50530 SAINT JEAN LE THOMAS**

- **Les lauréats des éditions précédentes ne sont pas admis à concourir dans la même catégorie**
- Le vote du jury aura lieu fin mars et les candidats seront informés du palmarès et invités à participer à une animation poétique avec remise officielle des prix le samedi 18 avril, Espace Jacques AURIAC- 50 530 SAINT JEAN LE THOMAS. Cette information se fera par courrier électronique prioritairement, et à défaut par voie postale.
- Les prix seront fixés selon la catégorie
  - Catégorie 1 : le poème primé illustré, sous cadre, et des recueils édités. Accessits.
  - Catégorie 2 : le poème primé illustré, sous cadre, et des recueils édités.
  - Catégorie 3 : la publication, dans un recueil, d'une dizaine de textes du lauréat, hors poème primé, avec les poèmes des autres participants sélectionnés par le jury (édition de 50 exemplaires : 25 au lauréat, 25 pour les sélectionnés et la diffusion de l'association). Accessits.
  - Catégorie 4 : la publication par l'association d'un recueil « première chance », de 32 pages, tiré à 70 exemplaires, 50 d'entre eux constituant le prix du lauréat, les 20 autres diffusés par l'association.
  - Des prix spéciaux seront attribués par des partenaires de l'association (Conseil général de la Manche, Jeunes talents, Prix des bibliothèques...)

*Bonne chance à tous*